

Les agriculteurs devant le problème de l'entraide : échanges et groupements en économie paysanne

Boisseau P.

L'agriculture et les machines

Paris : CIHEAM

Options Méditerranéennes; n. 4

1970

pages 60-65

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI01.0339>

To cite this article / Pour citer cet article

Boisseau P. **Les agriculteurs devant le problème de l'entraide : échanges et groupements en économie paysanne.** *L'agriculture et les machines*. Paris : CIHEAM, 1970. p. 60-65 (Options Méditerranéennes; n. 4)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

P. BOISSEAU

Chargé
de Recherches
à l'I.N.R.A.

Les agriculteurs devant le problème de l'entraide : échanges et groupements en économie paysanne

INTRODUCTION

L'entraide est une très ancienne et pourtant très actuelle manifestation de solidarité des paysans. Par son antiquité, elle apparaît largement « dépassée » et semble une simple illustration supplémentaire d'un folklore rural dominé par le travail manuel et des activités collectives ; en outre, son caractère essentiellement mutualiste la rend suspecte, soit d'inutile philanthropie au siècle de l'efficacité rentable, soit tout simplement d'utopie anarchisante en rupture de ban avec des systèmes organisés de plus en plus puissants.

En effet, bien loin de s'effacer avec l'apparition des machines et plus généralement avec la croissance rapide du capital d'exploitation, les relations entre exploitants agricoles paraissent envahir tout le domaine de la production ; elles semblent même être la source d'une manifestation nouvelle de la mutualité paysanne que nous allons désigner par le terme provisoire de groupement. L'entraide revêtirait donc un visage nouveau.

1. L'entraide traditionnelle : la « corvée »

Naguère encore l'entraide consistait surtout en échanges de services : les paysans faisaient circuler entre eux leur propre travail physique, plus ou moins démultiplié par des outils encore rudimentaires. Cet échange d'hommes et d'objets à usage productif était partie intégrante d'un système social à petite échelle, la communauté villageoise, élargie au halo du « Pays », marquée par l'indistinction souvent décrite entre les différents aspects de la vie sociale, et notamment entre le travail productif et les autres activités.

L'entraide était un élément « totalisant » de la société paysanne ; à ce titre elle doit être opposée aux aspects « individualisants » de la vie sociale, à ceux qui attribuaient une certaine fonction so-

ciale, en rapport avec les tendances créatrices, innovatrices, de chaque individu ; le patrimoine individuel — l'exploitation familiale — renforçait ces aspects.

En définitive l'entraide était, sinon un organe de redistribution des chances, du moins un système d'échanges entre unités distinctes, les moyens échangés ne constituant jamais une unité de production permanente, une structure distincte du patrimoine des individus qui s'entraidaient.

2. L'entraide moderne : un groupement autour d'un instrument de production

Le visage renouvelé de l'entraide provient précisément de la création d'une unité relativement permanente, le groupement. C'est le cas notamment des CUMA, mais on pourrait citer aussi les GAEC, les ateliers de production, etc... Dans tous les cas, nous constatons l'existence d'une machine ou plus généralement d'un système de machines, de bâtiments, etc... C'est-à-dire d'une réalité matérielle bien visible, nettement distincte des exploitations paysannes existant par ailleurs. Cette « entreprise commune » n'est plus directement liée à chaque exploitation familiale, mais seulement indirectement par l'intermédiaire du groupement, c'est-à-dire en quelque sorte d'un nouveau patrimoine et pour ainsi dire d'une nouvelle personne dont on verra précisément qu'elle n'est pas seulement morale, tant juridiquement qu'au regard de l'éthique. Une telle innovation ne va pas sans poser de multiples problèmes.

3. « Oui à l'entraide. Non à l'Association »

On constate en effet l'ambiguïté fondamentale de l'attitude paysanne qui très souvent accepte l'entraide tout en refusant le groupement. Une petite phrase



L'entraide.

entendue souvent la résume bien : « oui à l'entraide, non à l'association ». Cette attitude est assez bien confirmée par des comportements fréquemment hostiles aux CUMA et surtout aux GAEC ; bien entendu cela ne saurait minimiser l'intérêt et la portée de tels organismes ; on est seulement conduits à s'interroger sur les raisons de tels sentiments, qui freinent le développement des nouvelles formes d'entraide.

Deux mots reviennent souvent au cours des entretiens, ceux de responsabilité et de liberté ; l'entraide les respecterait tandis que l'association, c'est-à-dire le groupement, supprimerait ces deux pivots de la société paysanne ; des pivots qui illustrent d'ailleurs ce que nous avons désigné comme des aspects individualisants, complémentaires des exigences de solidarité.

La responsabilité paraît concerner le lien entre l'homme et les objets — la machine, etc... — dont il répond par des soins appropriés ; être responsable équivaut à gérer convenablement l'usage d'un système productif, simple outil ou entreprise complexe.

La liberté serait une notion plus complexe mêlant le lien précédant aux liaisons entre hommes instaurées justement dans l'entraide ; elle serait la possibilité de nouer liens et liaisons de manière très mobile, pour s'adapter aux variations des besoins, des circonstances, etc... en quelque sorte d'investir au moment opportun. Désir de responsabilité et de liberté correspondraient donc à des exigences d'efficacité et de souplesse caractéristiques de l'entrepreneur : efficacité par le bon fonctionnement d'une « structure » existante, souplesse dans la constitution de ce qu'il faut bien appeler, même dans la simple entraide traditionnelle, une sorte d'entreprise, parce que même provisoirement, elle consiste bien à grouper des moyens en vue d'un résultat.

4. Notion de « durabilité »

Ainsi l'apparente philanthropie du mutuellisme paysan cacherait les fondements solides de la réussite économique. Mais alors pourquoi les agriculteurs sont-ils réticents à l'égard du groupement ? Car celui-ci n'est après tout qu'une entreprise seulement plus durable qu'une simple « corvée » — cette équipe de paysans peu outillés — ou qu'un « chantier de travail » aux mains d'une équipe très mécanisée. Précisément cette *durabilité* paraît être la source de toutes les distinctions entre l'entraide et « l'association ».

En effet, l'analyse des formes d'entraide et des formes « d'association » montre la durabilité beaucoup plus

grande des secondes. Il suffit de comparer la durée d'une opération manuelle de récolte faite en équipe à celle d'une CUMA ou *a fortiori* d'un bâtiment d'élevage ; dans le premier cas, on s'engage pour quelques semaines, au plus, c'est-à-dire à court terme, dans le second, l'engagement sera à moyen terme ou même à long terme. Ceci ne remet évidemment pas en cause l'existence dans le premier cas d'engagements durables, mais ils sont d'un autre ordre, celui de l'enracinement de l'homme dans un milieu social et naturel donné.

Tout l'effort des paysans vise alors plus ou moins à se dégager des contraintes naturelles et sociales par tout un processus d'affirmation de leur personnalité propre. Et c'est sans doute dans la mesure où celle-ci s'affirme dans des objectifs précis et des combinaisons productives déterminées qu'un agriculteur tend à rejeter tout projet d'un groupement dont la durabilité ne coïnciderait pas avec celle de « l'entreprise » qu'il projette lui-même ; inversement l'association — le groupement — se constitue certainement chaque fois que la coïncidence est manifeste ; il serait facile de le vérifier.

5. Le « pouvoir de décision »

Si la différence entre l'entraide et le groupement réside bien dans la durabilité de « l'entreprise » constituée, on comprend pourquoi la première offre des garanties plus grandes et une souplesse de fonctionnement très large. Les cultivateurs qui s'entraident peuvent à tout moment, en fonction de leurs besoins et de leurs possibilités momentanées, « faire entreprise » avec tel ou tels autres exploitants ; le pouvoir de décision leur appartient entièrement et ils ont donc conscience d'en être la cheville ouvrière, bref d'exercer un rôle de chef d'entreprise, d'être libres et responsables, a-t-on déjà écrit...

Au contraire dans les formes de groupement telles qu'elles ont eu tendance à se constituer jusqu'ici, en partie sous

l'impulsion d'agents extérieurs à la société locale, les paysans s'estiment justement privés de ce pouvoir de décision. Il leur semble souvent que l'entreprise constituée n'est plus « leur affaire », c'est-à-dire l'instrument momentané de réalisation d'un objectif précis : service d'une exploitation, revenu ou patrimoine d'une famille par l'intermédiaire d'une CUMA de matériel ou d'un groupement d'exploitation... Au contraire, telle CUMA ou Coopérative paraît dépasser le cadre d'une simple entreprise, pour être beaucoup plus que cela : un ensemble de moyens constituant un tout autonome mis en œuvre par une personne physique précise selon une rationalité particulière qui est propre beaucoup plus à cette personne qu'à la nature de l'activité exercée.

Or toutes ces caractéristiques spécifient une réalité qui est si l'on veut de l'ordre du patrimoine d'un agriculteur pour qui l'exploitation, c'est-à-dire son entreprise propre, ou les entreprises communes de l'entraide, sont simplement des « modes de faire-valoir » de son capital. Plus généralement les paysans n'acceptent pas que les « entreprises filiales » qu'ils constituent pour les besoins de leur cause, s'érigent elles-mêmes en « entreprise-mère ».

Le risque est d'autant plus grand que les paysans sont moins formés, moins initiés aux rouages d'entreprises plus modernisées que leurs propres exploitations familiales. La corrélation serait aisée à vérifier entre faible formation et faible participation à la constitution d'entreprises : crainte de perdre son pouvoir de décision. Or le danger d'autonomisation d'une « filiale » va de pair avec la croissance du machinisme. Pallier un tel risque est le problème fondamental des paysans.

Pour le résoudre ils ont successivement employé tous les moyens possibles :

— soit *s'équiper individuellement* lorsqu'ils le pouvaient ;

— soit *s'équiper de manière hybride* en achetant collectivement une machine qui est ensuite pratiquement intégrée dans l'une des exploitations.

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL

L'individualisme dans l'équipement ne signifie pas l'élimination de l'entraide, bien loin de là, comme on le verra. Cependant il en fut bien ainsi historiquement, directement sous la forme du repliement sur des exploitations autosuffisantes (A), indirectement avec l'émergence des entrepreneurs de travaux souvent issus des précédents (B).

La tradition de l'entraide fut renouvelée ultérieurement par des formules de contrat (C) ou bien de façon bâtarde dans l'entraide payante (D), soit enfin très explicitement dans les groupes d'entraide et les banques de travail (E).

A. Le repliement sur des exploitations autosuffisantes

La cause la plus générale en est la transformation du système d'exploitation : les machines remplacent l'équipe de travail collectif. L'achat du matériel est corrélatif d'une modification socio-économique de l'exploitation : allègement démographique et intensification de la production. Des raisons multiples rendent finalement compte de l'abandon de l'entraide comme le montrent un certain nombre de cas.

Une question de besoin...

« Depuis deux ans on conduit le fumier seuls, en partie parce qu'on n'a pas besoin des autres » dit cet exploitant lorrain dont le frère ajoute : « Moi je préfère passer quinze jours ici chez nous, plutôt que d'aller chez les autres... au lieu de courir sur le tracteur ; je n'aime pas ça ; au moins ici quand on a fini, on a fini ; au lieu qu'avec l'entraide il faut aller ici, puis là... on n'a jamais fini ! »

Le premier reprend : « Nous, on est toujours en retard ; on cultive plus, on met plus d'engrais que les autres ; on va moins vite que les autres pour tout faire ; donc on ne peut pas leur donner de coup de main » (1).

... Et une question de temps et de personnel

Dans cette « campagne » du Vaucluse une jeune femme explique : « On a trop de travail pour pouvoir s'entraider. Maintenant on travaille plus, avec le matériel voulu, pour ne pas perdre de temps parce que les heures sont chères. Il faut faire le travail quand c'est propice ».

M. L..., le grand-père, constate : « A présent c'est rare de s'aider, les gens au lieu d'embêter quelqu'un, se débrouillent eux-mêmes ; les ouvriers sont peu nombreux ; il y a moitié moins de personnel depuis dix ans. »

(1) Les exemples cités entre guillemets sont extraits d'un ouvrage de vulgarisation : « Les agriculteurs et l'entraide », par l'auteur (cf. bibliographie).

Une corvée pour les femmes

Une famille paysanne de la Manche me disait récemment : « Avant de venir ici on faisait les foins entre trois voisins avec un équipement en commun ; maintenant, on s'est trouvé libéré. Avant c'était une contrainte ; ici on prend un entrepreneur qui a une botteleuse ; c'est plus vite fait, on est libéré d'un boulet ».

L'explication de cet abandon est donnée par des femmes d'un G.V.A. (1) dont les maris s'entraident ; ils ont convenu que : « On reviendra manger chez soi, comme ça il n'y aura pas de corvée pour les femmes » ; c'est possible parce que le voisin n'habite pas loin ; seul le casse-croûte est fourni par l'entraide. Dans une autre équipe au contraire, les voisins restent à manger le soir ; « ça n'est plus de l'entraide mais une corvée et alors mieux vaut rester chez soi ».

Le côté « corvée pour les femmes » n'apparaît jamais dans les entretiens avec les hommes à qui ces repas pris en commun procurent une grande satisfaction. Les femmes acceptaient autrefois cette surcharge de travail ; aujourd'hui elles n'en veulent plus. La coutume des repas (2) rend difficile le passage de l'entraide traditionnelle à l'entraide moderne.

Plaisir d'être ensemble ou rentabilité des machines ?

Ce repli sur l'exploitation a commencé à s'étendre lorsqu'on a acheté les nouvelles machines vers le début de ce siècle ; l'exploitant mécanisé avait dès lors moins besoin du voisin qui continuait d'utiliser surtout ses bras pour travailler. Avant c'était plus simple, on était tous pareils et il était facile de « rabattre » chez le voisin l'aide reçue.

Autrefois et encore aujourd'hui dans de nombreux endroits, l'entraide a un caractère plus social qu'économique ; elle est « sociale » parce qu'on aime travailler ensemble — ou plutôt parce qu'on n'aime pas travailler seul. « Dans ce quartier, ils sont toujours l'un chez l'autre ; ils perdent du temps : ils rigolent ensemble » commentait un voisin qui ne voyait dans l'entraide que le moyen de produire plus et de partager les achats de matériel. Cet agriculteur avait besoin de ses voisins pour employer des techniques culturales modernes et des machines productives mais coûteuses.

B. Les entrepreneurs de travaux agricoles

La plupart du temps, les entrepreneurs de travaux étaient d'abord agriculteurs. Ils se sont mécanisés individuel-

(1) Groupement de vulgarisation agricole.

(2) Des usages locaux ayant force de loi régissent l'entraide traditionnelle. En Ille-et-Vilaine, le « contrat de souhaitage » inclut la fourniture par l'entraide de nourriture à l'entraideur.

lement comme les précédents ; en outre, de façon systématique et délibérée, ils ont acheté le matériel spécialisé que les autres paysans ne pouvaient pas acheter. Ils ont ainsi progressivement transformé la nature de leur entreprise ; l'entreprise agricole-mère s'est trouvée peu à peu réduite à un rôle très secondaire au bénéfice de l'entreprise de travaux.

A chaque innovation mécanique, et parmi celles-ci les opérations de récolte avaient une part prépondérante, on vit ainsi surgir, parfois dans chaque commune, un paysan avisé. Il profita plus ou moins rapidement de la rente de situation créée par la relative incapacité de ses voisins à se moderniser, en dehors des quelques cas cités plus haut.

Véritable monopole, l'entrepreneur de travaux était en mesure d'exploiter au mieux les paysans. C'est assez souvent par réaction contre des abus parmi lesquels la cherté le disputait aux retards, que les paysans ont équipé leurs exploitations, individuellement ou en groupe.

L'entreprise de travaux agricoles allait-elle disparaître ? Il n'en fut rien. Elle recula souvent, par exemple devant les CUMA, puis s'imposa de nouveau pour différentes raisons parmi lesquelles peut-être surtout une grande souplesse de gestion et l'adaptation aux risques de l'investissement. Plus déterminants encore paraissent les deux motifs suivants : l'extension de l'entraide payante sur laquelle nous reviendrons et certains contrats.

C. Les constats entre agriculteurs et entrepreneurs de travaux agricoles

De tels contrats équivalent à une association à obligations et bénéfices réciproques. Chacun apporte certains matériels, les prix et leurs conditions de variation sont fixés à l'avance, etc...

Citons l'expérience de V. les G. où quatre exploitants organisent depuis quelques années un chantier d'ensilage de maïs-fourrage.

L'entrepreneur coupe le fourrage avec sa récolteuse à couteaux. Les agriculteurs fournissent le matériel de transport et déchargement ainsi que le personnel nécessaire pour assurer un bon fonctionnement de la machine : trois remorques munies de hausses avec les tracteurs et les chauffeurs ; le quatrième tasse l'ensilage déversé dans un silo-tranchée.

Le contrat impose une discipline. Une pénalité de 20 F par heure est payée par l'agriculteur chez qui l'entrepreneur a perdu du temps parce que le champ n'a pas été détourné comme convenu ou parce que les remorques n'évacuent pas assez vite la récolte.

D. L'entraide payante

Un paysan équipé peut réaliser un certain nombre de travaux chez des voisins. Il n'est pas pour autant entrepreneur s'il ne fait pas de bénéfice. Quel-

ques exemples montrent les difficultés et les remèdes adoptés :

1. Difficultés pour calculer le coût du matériel

« Je m'entraide avec R... à trois kilomètres d'ici. Je refuse d'aider mon voisin qui est trop gros car la contre-partie est impossible ; ou bien alors ça ferait comme l'entreprise. »

« Pourquoi certains renâclent-ils à travailler avec un outil du voisin, à lui demander de venir faire chez vous tel ou tel travail avec un tracteur ou machine qu'on n'a pas ? A la fin de la journée, l'aide demande à celui qui vient de l'aider : « Combien te faut-il. » Comme pour un coup de main traditionnel, même avec un attelage de bœufs, ou de chevaux, celui qui aide ne demande rien, ou bien s'il veut se faire payer, demande parfois trop ou au-dessus des frais engagés. Or si une paire de bœufs travaillant en passant pour un voisin ne s'en porte pas plus mal, un tracteur dépense carburant, amortissement. Celui qui est aidé sent cela et personne n'aime à passer pour un voleur ni pour un volé. La fois d'après on recule de demander l'aide du voisin et *on s'équipe seul*, même si c'est non rentable. J'ai des exemples de tout cela sous les yeux. »

2. La solution du barème d'entraide

« J'ai arraché les betteraves avec ce voisin ; il m'a manqué un tracteur. On a pris le tarif d'entraide de l'Union des Syndicats agricoles à Laon. Le technicien du syndicat cantonal a fait un barème. »

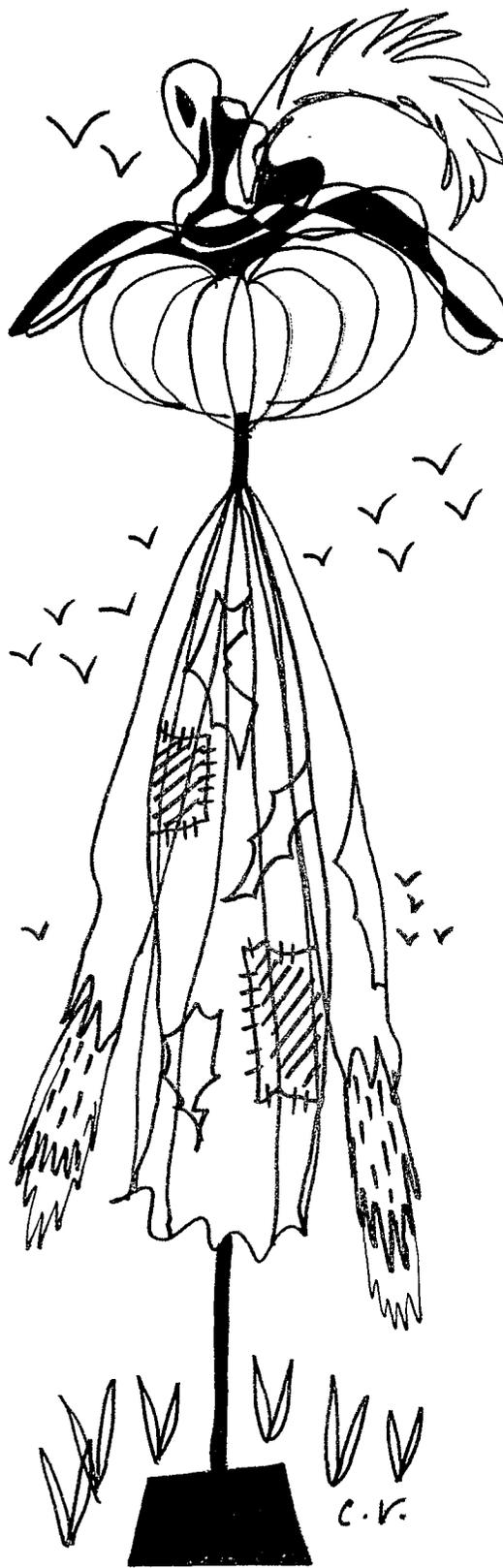
« Je traite les céréales pour tout le village sauf un tel. La première année on s'est fait payer, après ça a été rendu par de l'entraide en travaux. Ces deux-là n'ont jamais voulu que je les fasse parce qu'ils ne pouvaient pas rendre ; ils sont vieux. Ces trois autres ont souvent rendu en travail. Le voisin à côté nous prêtait du matériel, sa remorque surtout. Ça marchait. C'était d'après le tarif de la Banque du travail du CETA. »

Pour échapper à l'accusation de « faire entreprise », l'exploitant doit surmonter deux obstacles :

— Le tarif d'entraide correspond aux frais réels et exclut tout bénéfice.

Le coût réel d'utilisation des machines a été calculé dans certains départements et publié par des organisations agricoles. Dans les régions de petites exploitations les agriculteurs s'accordent sur des remboursements faibles parce qu'ils estiment que le matériel peut durer longtemps et qu'il n'est pas convenable de faire payer au voisin un intérêt pour l'argent mis dans l'achat du matériel.

— L'entraideur ne travaille pas uniquement chez les voisins. On admet cependant parfois que l'agriculteur puisse « faire entreprise » pendant un an après l'achat de l'outil. Cela veut dire qu'un agriculteur peut faire du bénéfice dans



Épouvantail à louer.

les limites précédentes parce que les inspecteurs des impôts ferment les yeux quand les agriculteurs n'exagèrent pas.

E. Groupes d'entraide et banques de travail

L'entraide payante est une solution lorsque celui qui reçoit un service ne peut pas le rendre.

De nombreux services rendus sont compensés en nature par un autre service ; le plus souvent les prestations ne sont pas mesurées et chacun est d'accord sur une équivalence approximative ; parfois cependant on mesure ce que chacun apporte. Les difficultés sont résolues facilement lorsque l'équipement de chaque agriculteur est différent et complémentaire de celui du voisin.

En voici des exemples :

« Je fournis la main-d'œuvre disponible à l'agriculteur pour ses pointes de travaux. En retour il travaille nos pépinières avec son tracteur ; il laboure, épand l'engrais et bine. »

« J'emprunte à G. sa semeuse pour blé. Nous, on prête par exemple le rateau-faneur à M. B... et lui, prête un coup de main après la journée pour le foin ou pour les grains. Il est menuisier dans la commune à côté et n'a que des herbages. »

« Depuis 1950, on fait les foins et la moisson ensemble avec D... qui se trouve à un kilomètre d'ici. On a la moissonneuse-batteuse ; eux sont mécanisés pour les foins. On compte ; c'est une Banque. »

Le terme de « Banque » est employé à tort dans les cas où les échanges se font entre deux personnes seulement. Ce sont justement les échanges à deux qui sont de plus en plus difficiles à réaliser ; les besoins en machines augmentent et les équipements de l'un ne complètent pas forcément ceux de l'autre. La Banque de travail est un « truc » pour compenser les services par d'autres services sans se payer.

L'entraide ne rend pas nécessairement à celui qui a fait le travail ; il peut aller travailler chez un autre. Le nom de « Banque » de travail vient justement du fait qu'en se groupant dans une association — ou groupe d'entraide — chaque membre aide non pas seulement un agriculteur précis mais tout le groupe d'agriculteurs ; inversement il peut recevoir l'aide non seulement de celui à qui il a rendu service, mais de l'un ou l'autre des membres du groupe.

On dit alors que les agriculteurs ont passé entre eux une convention de compte courant.

Dans la réalité de telles conventions sont rares. Les banques de travail aux comptes régulièrement tenus se dénombrent sur les doigts : une telle comptabilité « n'est pas rentable » parce qu'elle exige une attention et un effort mobilisés par d'autres urgences. C'est pourquoi les comptes interviennent pour ainsi dire « structurellement », entre un petit nombre de voisins, généralement moins de sept, dont la composition des équipements et les besoins en travaux aboutit à des échanges à *peu près* équilibrés ; la perte par « à peu près » étant perçue comme inférieure au profit attendu : moindres investissements, moindres soucis...

Et lorsque vraiment la contrepartie en nature est impossible à réaliser, on adopte certaines formes de propriété commune.

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉQUIPEMENT COMMUN

Le déséquilibre des échanges a sa source dans celui des capitaux mis en œuvre ; plus une machine est chère et plus le partage de son utilisation entraîne inéluctablement beaucoup plus que le partage des frais de fonctionnement ; le problème est en effet de répartir le montant des investissements.

Tout naturellement la première étape de l'équipement collectif consiste dans la participation financière d'autrui à un investissement individuel (A). Ensuite seulement apparaissent des investissements collectifs en copropriété ; la plupart se font sans constitution d'association, d'abord « à parts égales » (B), ensuite seulement « à parts proportionnelles » (C). Quant aux groupements tels que les CUMA, ils sont bien entendu de plus en plus nombreux mais leur volume est très souvent limité (D).

A. La participation financière à un investissement individuel

Dans la plupart des cas, la participation au financement est faite en une fois.

L'agriculteur un peu plus riche ou qui a un goût particulier pour le matériel prend donc l'initiative, unilatéralement, d'acheter un outil. Dans un deuxième temps seulement, un autre agriculteur, rarement plus de deux, s'entendent avec le propriétaire pour avoir le droit d'utiliser l'appareil selon leurs besoins, chacun « payant sa part ».

« Les disques dont je vous parlais tout à l'heure, j'en ai payé la moitié à mon voisin pour être plus libre de les utiliser. On a aussi ensemble une planteuse polyvalente « super-préfer », une dépouilleuse et un égreneur à maïs. »

Les modalités de création d'un tel groupe sont le plus simple possible. Le processus a toutefois l'inconvénient que

le matériel acheté ne correspond pas forcément aux besoins des associés qui ont participé au financement, faute d'une entente préalable.

L'entente préalablement établie peut prévoir un paiement échelonné. A proprement parler, cette formule porte la marque de l'entraide payante. En voici un cas :

« Mon voisin a acheté comme je lui ai suggéré un récolteur porté ; on s'entraide avec mes remorques. C'est un accord avec des comptes. On a toujours les mêmes surfaces. Je ramasse les dix hectares ici avec une moissonneuse et les autres terres là-bas avec le récolteur.

« On a convenu que je paierai chaque année 7 000 AF par hectare de maïs jusqu'au moment où la machine aura récolté chez tous les deux, cent cinquante hectares, sans valeur résiduelle. Ce paiement a été calculé en divisant le prix d'achat du récolteur par la surface prévue (1). On ne compte pas d'intérêts. Les frais (chaîne, soudure...) sont payés par moitié dans l'année. Après les cent cinquante hectares, la machine est amortie, on ne compte plus que les frais, à moitié. »

B. La copropriété « à parts égales »

Le principe d'égalité que l'on trouve déjà dans le cas précédent trouve son explication à la fois dans une situation de fait et dans une sorte d'exigence morale. D'abord les exploitations paysannes entre qui se constituent de telles « entreprises » sont, sinon égales en dimension économique, du moins assez voisines. Ensuite les paysans semblent « penser leur achat » non pas en fonction des besoins d'une exploitation qui peuvent varier plus ou moins en surface ou en nombre de bêtes, mais en considération de la personne ; on retrouve pour ainsi dire le principe : « un homme, une

(1) Cet agriculteur aura payé en fin de compte à peu près la moitié du prix de la machine mais il n'aura pas fait d'avance de capital au départ.

part ». Le cas est très général ; prenons deux exemples :

« Je suis aussi dans une association pour un épandeur d'engrais avec mon neveu et un voisin. Il a été acheté au prix de 1 140 F. D'un commun accord la facture a été établie au nom de M. G., qui a pu ainsi percevoir la ristourne de 10 %, d'un montant de 111 F. Ainsi la part de chacun est de 343 F. »

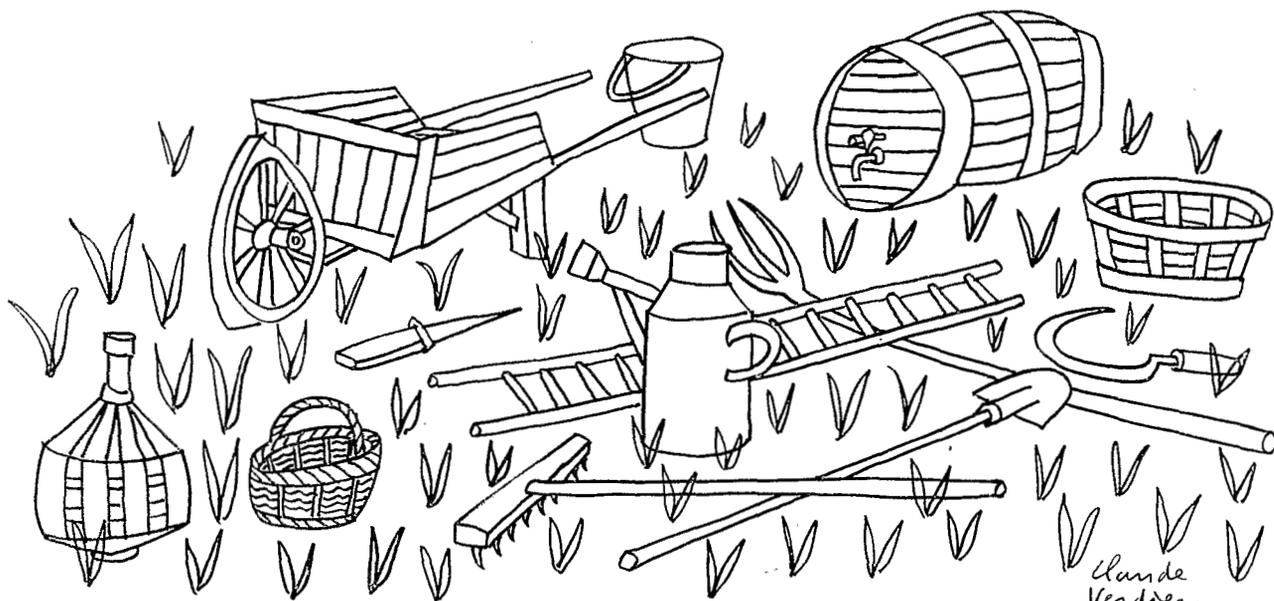
« Nous, on a partagé en deux la moissonneuse-batteuse, la presse, le rateau-faneur, le semoir et l'épandeur. Je ne sais pas. On fait la semence seul. C'est les gros travaux qu'on fait ensemble. Eux ont un peu plus de surface : 60 et 70 hectares ; mais eux sont deux et mon mari bricole beaucoup : on essaie de compenser. »

Plus les exploitations sont importantes et plus se manifeste le souci d'équilibrer les contributions en fonction des caractères objectifs de ces exploitations. Tout se passe comme si une prise en considération subjective des hommes masquait la réalité objective de l'entreprise agricole.

C. La copropriété « à parts proportionnelles »

La croissance économique, même à l'échelle d'une commune ou d'un village produit ou augmente inévitablement des différences entre les exploitations. Les méthodes peuvent varier, l'intensification accroît inégalement les rendements et le cheptel en fonction de la qualité de l'exploitant ; des spécialisations apparaissent.

Les inégalités tout d'abord invisibles, deviennent manifestes quelques années plus tard. C'est pourquoi d'eux-mêmes changèrent d'avis, les paysans qui tenaient le plus à l'égalité des parts lorsqu'ils commencèrent à investir de concert. A cette première phase d'égalité des hommes en succède donc une seconde, marquée par la comparaison des choses, les éléments de l'exploitation. On repère ainsi, non seulement les surfaces,



Inventaire.

mais le nombre de têtes d'animaux, celui des bottes de foin pressé, etc...

L'analyse de nombreux cas conduit presque toujours aux mêmes constatations. Aucune association n'est formellement établie et pourtant, implicitement, des groupes existent.

Les groupes sont petits : deux, trois et parfois cinq ou six agriculteurs ; des voisins, des parents. Ils achètent ainsi le matériel utilisé seulement quelques heures par an. L'accord est presque toujours verbal mais l'usage du « petit papier » se répand. Les outils robustes sont utilisés selon les besoins, sans responsable ni soins spéciaux ; les machines délicates sont toujours conduites, entretenues et garées par le même. Un responsable, l'animateur du petit groupe, a acheté la machine et accompli toutes les formalités ; il tient les comptes. Les réunions sont rares parce qu'on se voit souvent ; une veillée annuelle permet de partager les factures de l'année.

Ces groupes sans personnalité morale qui correspondent à des « entreprises » précises sans pour autant sortir du domaine de l'organisation coutumière peuvent probablement être qualifiés juridiquement : n'ont-ils pas pratiquement, si ce n'est l'écrit dont l'exigence semble discutée sinon discutable, tous les caractères de la Société en participation ?

D. Groupements de matériel : C.U.M.A.

Les sociétés en participation règlent assez bien les rapports entre les membres du groupe ; par contre, les tiers, tribunal ou banque... ne connaissent que des individus ; il s'ensuit que ces « procès » 1) de divers ordres s'accompagnent de formalités et de complications d'autant plus grandes que les groupes sont plus importants et qu'ils sont plus en relation avec des organismes extérieurs. Le concept de « personne morale » réduit beaucoup ces difficultés.

La formule coopérative, si répandue par les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) n'est pas la seule utilisée ; des groupes assez nombreux sont par exemple en association (loi de 1901) ou en syndicat, parfois en société. Les CUMA paraissent cependant les plus nombreuses. Or, l'analyse sociologique grossière en décèle trois types qui peuvent précisément illustrer la réticence des paysans devant l'autonomisation d'une « entreprise commune ».

1° En effet le type de CUMA le plus fréquent est une petite coopérative comportant au plus une dizaine de membres, et très souvent quatre, c'est-à-dire le minimum légal requis. Dans ce type de groupe, tous les problèmes d'information réciproque et de participation par répartition des tâches paraissent résolus. Cependant la réalité matérielle de « l'entreprise » ne semble être manifeste qu'épisodiquement, comme dans toute entraide ; bien plus les machines peuvent paraître confondues dans la propre

exploitation du responsable de l'outil. On est alors tenté de qualifier « CUMA de copains » un groupe économiquement mal défini.

2° Les CUMA de deuxième type ont de 10 à 50 membres, souvent une vingtaine. Elle a des caractères intermédiaires entre la « CUMA de copains » et la « CUMA-entreprise de travaux agricoles » qui constitue le troisième type. D'une part, la plupart des travaux sont exécutés par un chauffeur-mécanicien placé sous l'autorité du président, germe d'une éventuelle autonomisation. D'autre part, le volume d'activité est fonction des besoins des adhérents et non de la capacité du matériel. L'information est plus difficile et la participation souvent impossible à organiser. Ce type de CUMA tend donc à accumuler les inconvénients ; trop grosse en adhérents, les attitudes revendicatives supplantent les comportements précis de participation ; orientée vers le troisième type par le chauffeur, partagée entre les désirs contradictoires des adhérents et « l'esprit d'entreprise » qui habite quelques responsables ou chauffeurs, elle évite avec peine les erreurs de gestion ou de simple organisation.

3° Il en va différemment dans ce que nous désignons par le terme de « CUMA-entreprise de travaux agricoles ». Forte de nombreux adhérents, parfois quelques centaines, le plus souvent dirigée efficacement, elle réussit économiquement et paraît socialement utile. La substance sociologique d'un tel groupement a cependant radicalement changé ; celui-ci apparaît manifestement comme une nouvelle entreprise, dirigée en principe sinon toujours, par un véritable chef d'entreprise. Certes le capital social émane des utilisateurs, mais les modalités de fonctionnement de telles « CUMA » échappent rarement aux critiques adressées aux simples entreprises de travaux agricoles. Les paysans ne font que constater cette situation lorsqu'ils nomment ces groupements non pas « CUMA » mais « Entreprise de Monsieur Untel » (1).

*
**

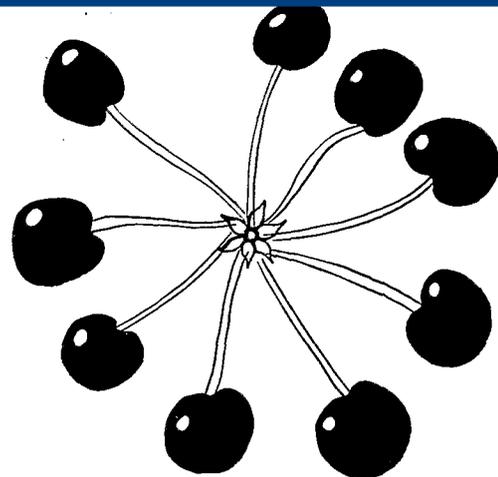
L'étude des attitudes et comportements des paysans en matière d'entraide nous conduit à distinguer deux notions de nature différente : l'échange et l'innovation (2). La première concerne un groupe d'hommes appelé à s'accorder sur un projet. La seconde concerne un homme seul, l'entrepreneur, créateur, tendu vers le développement d'une affaire.

Le problème de l'agriculture de groupe, forme nouvelle de l'entraide ne serait-il pas alors de lier projet et entrepreneur, jusqu'ici dissociés parce que contradictoires ?

Septembre-octobre 1970.

(1) Lire dans le présent numéro, un article et une présentation de cas concrets qui exposent des points de vue et des informations complémentaires, plutôt de nature économique.

(2) Le terme d'innovation est pris ici dans un sens organisationnel.



C. V.

BIBLIOGRAPHIE

BOISSEAU (Pierre). — *Les agriculteurs et l'entraide*. Editions Livre-clé, 21, rue du St-Antoine, Paris-11°.

La plupart des exemples cités ici sont extraits de cet ouvrage.

Egalement :

A. en Rouergue, monographie d'une communauté rurale, tirage ronéoté en nombre limité.

Carnet de travaux agricoles. BCMA, 21, rue Chaptal, Paris-9°.

MEGRET (Jean). — *Groupement d'exploitation ou d'utilisation de matériel en commun*. Cours de Droit rural, Institut des hautes études de Droit rural et d'Economie agricole, 11, rue Ernest Lacoste, Paris-12°. 1965-1966, t. VI et VII, pp. 742 à 899.

L'entraide en Agriculture, revue des Chambres d'Agriculture, n° 279, 1^{er} nov. 1963, 12 p.

REMOND (Roger). — *L'Agriculture de Groupe*, rapport général de la Fédération nationale des Syndicats d'exploitations agricoles, 18^e Congrès, Paris 1963. FNSEA, 8, av. Marceau, Paris-8°.

BASSOULET (F.) et LE MARCHAND (L.). — *Banques de travail* :

I. *Les principes de réalisation et de fonctionnement*, 25 p.

II. *Données techniques*, 52 p. Ronéoté.

Documents au CEDAG. n°s 5 et 6, mai et juin 1963.

Ecole agronomique, 65, rue de St-Brieuc, 35-Rennes.

Guide pratique du président de CUMA, 1966, FNCUMA, 219, bd St-Germain, Paris-6°.

Journées de la Fédération nationale des Centres techniques agricoles (FNCETA) sur l'Agriculteur chef d'entreprise. Bulletin de la FNCETA, fev.-mars 1960.

Bulletin de la Fédération nationale des Centres d'Etudes techniques agricoles (FNCETA), 4, rue de Londres, Paris-9°.

Revue Economie rurale, 4, rue de Lasteyrie, Paris-16°. Philippe NICOLAS, la place des groupements d'exploitation dans l'évolution des firmes en agriculture, n° 63, janv.-mars 1965, pp. 27 à 38.

Revue « Purpan », 271, av. de la Grande-Armée, 31-Purpan.

Revue Agriculture de groupe à l'UGEA, 8, av. Marceau, Paris-8°.

Revue Documents du CEDAG, Ecole agronomique, 65, rue de St-Brieuc, 35-Rennes.

Revue L'Équipement agricole à la FNCUMA, 129, bd St-Germain, Paris-6°.

Revue Paysans, 5, rue des Immeubles Industriels, Paris-11°.

« *Le Figaro Agricole* », octobre 1970.

COLSON (René). — *Motorisation et avenir rural*, CNER, Paris (1950 ?). 147 p., Ouvrage très important.

15 formules d'utilisation individuelle ou en commun ou d'achat individuel ou en commun des matériels agricoles, Syndicat général des constructeurs de tracteurs et de machines agricoles, 19, rue J.-Bingen, Paris-17°. Tél. 227-02-19.

TOUPET (Bernard). — *L'entraide en agriculture*. Conférence nationale des Conseils juridiques et fiscaux des Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles. Paris, 30 janvier 1958.

L'utilisation en commun du matériel agricole. Société d'économie rurale, 30, rue Paul-Ligneul, Le Mans, 1964, 50 p.

(1) Pris dans son sens d'action, ou de « processus ».